

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

PREAMBULE	1
1. DEFINITIONS	2
2. CHAMP D'APPLICATION	3
3. FINALITE DETERMINEE, EXPLICITE ET LEGITIME DU TRAITEMENT	3
4. DONNEES COLLECTEES	4
5. DUREE DE CONSERVATION LIMITEE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	4
6. REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT	5
7. DROITS DES PERSONNES CONCERNEES ET COMMENT LES EXERCER ...	5
8. SECURITE ET CONFIDENTIALITE	6
9. DESTINATAIRES DES DONNEES	6
10. FLUX TRANSFRONTIERES	7
ANNEXE – DUREE DE CONSERVATION	8

PREAMBULE

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le **Règlement général sur la protection des données** (ci-après RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, plus connue sous le nom de loi informatique et libertés, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD s'applique au traitement et la circulation des données à caractère personnel, qu'elles soient traitées sur support informatique ou support papier. Cette réglementation renforce la protection des données à caractère personnel.

La présente politique témoigne des engagements du CENTRE HOSPITALIER VALVERT dans le cadre de ses missions et activités quotidiennes pour une utilisation responsable des données personnelles et dans le respect de la vie privée des personnes concernées.

La protection des données personnelles consiste à s'assurer que les traitements effectués sur vos données personnelles sont maîtrisés (recueil, gestion, archivage, destruction...) et que les données sont protégées de manière optimale.

La présente politique affirme cet engagement. Nous vous invitons à la lire attentivement.

1. DEFINITIONS

Les définitions ci-dessous permettent une meilleure compréhension de la présente politique :

- **Une donnée à caractère personnel** (ou plus communément donnée personnelle) est une information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement (par exemple votre nom, votre prénom, votre numéro de sécurité sociale.)
- **Une donnée sensible est une donnée à caractère personnel qui livre une information très confidentielle** révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale. Sont également considérées comme sensibles : le traitement des données génétiques et des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.
- **Les données de santé** font partie des données à caractère personnel dites « sensibles » au sens du RGPD. Les données à caractère personnel concernant la santé sont les données relatives à la santé physique ou mentale, passée, présente ou future, d'une personne physique (y compris la prestation de services de soins de santé) qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne.
- **Le traitement** : toute opération effectuée ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquée à des données à caractère personnel (exemple : collecte, consultation, communication par transmission)
- **Le « responsable du traitement »** s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est le CENTRE HOSPITALIER VALVERT ;
- **Le « sous-traitant »** s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels le CENTRE HOSPITALIER VALVERT travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel traitées par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT;
- **Les « personnes concernées »** sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et dont leurs données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le responsable du traitement ;
- **Les « destinataires »** des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les

destinataires des données peuvent donc être aussi bien des collaborateurs du CENTRE HOSPITALIER VALVERT que des organismes extérieurs (services de l'Etat, mutuelles, etc.).

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place de traitements de données à caractère personnel. Elle ne porte que sur les traitements dont le CENTRE HOSPITALIER VALVERT peut être qualifié de responsable du traitement au sens de la réglementation.

Le traitement de données à caractère personnel peut être géré directement par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT ou confié à un de ses sous-traitants. Dans cette hypothèse, le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'assure du respect par son sous-traitant de ses obligations issues du RGPD. Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT veille à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit leur imposant un haut degré de sécurité en matière de protection des données.

De plus, le CENTRE HOSPITALIER VALVERT se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

3. FINALITE DETERMINEE, EXPLICITE ET LEGITIME DU TRAITEMENT

Les données personnelles sont collectées par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT pour des objectifs précis (finalités), portés à la connaissance des personnes concernées. Ces données ne peuvent être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Ces données sont collectées loyalement ; aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes et sans que ces dernières en soient informées.

Ainsi, les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation dans notre établissement font l'objet de traitements informatiques destinés à faciliter votre prise en charge et d'en assurer la sécurité au sein de celui-ci.

Le traitement de vos données personnelles a pour objectifs notamment :

- Votre bonne identification ;
- La gestion de votre dossier administratif ;
- La gestion et l'organisation de votre prise en charge à l'hôpital ;
- La constitution de votre dossier médical et la traçabilité des soins qui vous sont faits ;
- L'organisation et le pilotage des services de soins ;
- L'évaluation de la qualité des soins dispensés ;
- La facturation des soins dispensés et leur recouvrement ;
- L'évaluation et l'analyse de l'activité de l'établissement ;
- Sauf opposition de votre part, vos données personnelles sont susceptibles d'être exploitées de façon non nominative à des fins de recherche scientifique.

Le traitement de vos informations médicales est indispensable à la constitution de votre dossier médical et plus particulièrement à l'élaboration des diagnostics médicaux et à l'administration de vos soins et de vos thérapies.

4. DONNEES COLLECTEES

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT collecte et traite uniquement des données personnelles lorsque cela est nécessaire dans le cadre de ses missions et activités. Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'attache ainsi à minimiser sa collecte de données, à les tenir exactes et à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte.

Les différentes catégories de données personnelles collectées par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT sont les suivantes :

Typologies de données	Exemples de données
Données d'identification	Nom, prénom, nationalité, lieu et date de naissance, photographie, NIR/INS
Données de contact	Adresse, n° de téléphone, adresse postale, adresse électronique
Données sur la vie personnelle	Situation familiale, nombre d'enfants
Données bancaires	Coordonnées bancaires
Données de santé	Antécédents médicaux, maladies, prestations de soins réalisés, résultats d'examens, traitements, handicap, etc.
Données sur la vie professionnelle	Niveau d'étude, emploi, nom de l'employeur
Données économiques, financières et fiscales	Rémunérations et autres revenus

Hormis dans les cas où la législation l'exige ou le parcours de soins l'impose, le CENTRE HOSPITALIER VALVERT ne demandera jamais de données personnelles relatives à aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, à la religion, aux convictions philosophiques, à une appartenance syndicale, à des données génétiques ou encore à l'orientation sexuelle.

5. DUREE DE CONSERVATION LIMITEE DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT conserve les données personnelles pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte.

Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des personnes, et varient selon la nature des données, la finalité des traitements, ou les obligations légales ou réglementaires qui s'imposent au CENTRE HOSPITALIER VALVERT.

Vous trouverez en annexe de la présente politique un tableau récapitulant les durées de conservations pour les principaux traitements réalisés par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT.

6. REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT en tant que responsable du traitement.

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

7. DROITS DES PERSONNES CONCERNEES ET COMMENT LES EXERCER

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'engage à vous permettre d'exercer vos droits conformément à la réglementation applicable :

Droits	Définitions	Pour en savoir plus
Droit d'accès	Vous pouvez demander à tout organisme s'il détient des données sur vous, quel usage il en fait (traitement) et demander à ce que l'on vous les communique pour en vérifier le contenu	https://www.cnil.fr/fr/le-droit-dacces-connaître-les-donnees-quun-organisme-detient-sur-vous
Droit de rectification :	Vous pouvez demander la rectification des informations inexactes ou incomplètes vous concernant. Il permet d'éviter qu'un organisme n'utilise ou ne diffuse des informations erronées sur vous.	https://www.cnil.fr/fr/le-droit-de-rectification-corriger-vos-informations
Droit d'effacement ou droit d'oubli :	Vous avez le droit de demander à un organisme l'effacement de données à caractère personnel vous concernant.	https://www.cnil.fr/fr/le-droit-leffacement-supprimer-vos-donnees-en-ligne
Droit de déréférencement :	Vous pouvez demander aux moteurs de recherche de ne plus associer un contenu qui vous porte préjudice à votre nom et prénom.	https://www.cnil.fr/fr/le-dereferencement-dun-contenu-dans-un-moteur-de-recherche
Droit à la portabilité :	Il vous offre la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine. Libre à vous de stocker ailleurs ces données portables ou les transmettre facilement d'un système à un autre, en vue d'une réutilisation à d'autres fins.	https://www.cnil.fr/fr/le-droit-la-portabilite-obtenir-et-reutiliser-une-copie-de-vos-donnees
Droit d'opposition au profilage :	La collecte et l'analyse de l'activité des personnes permettent de construire des profils pour mieux cerner votre personnalité, vos habitudes d'achat ou vos comportements. Parfois, des décisions sont prises automatiquement à partir de ce profilage, sans l'intervention d'un humain	https://www.cnil.fr/fr/vos-droits-lintervention-humaine-face-votre-profilage-ou-une-decision-automatisee
Droit à la limitation des données :	Vous avez le droit de demander à un organisme de geler temporairement l'utilisation de certaines de vos données. Un droit qui peut s'avérer précieux dans certains cas.	https://www.cnil.fr/fr/le-droit-la-limitation-du-traitement-geler-lutilisation-de-vos-donnees
Droit post mortem :	Toute personne est informée qu'elle dispose du droit de formuler des directives concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données après sa mort.	https://www.cnil.fr/fr/mort-numerique-effacement-informations-personne-decedee#:~:text=85%20de%20la%20

		loi%20Informatique,l'actualisation%20de%20ses%20donn%C3%A9es.
Droit de déposer une réclamation	Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL :	https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte.

Vous pouvez exercer vos droits listés ci-dessus, par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@ch-valvert.fr ou courrier postal adressé à CENTRE HOSPITALIER VALVERT à l'attention de la Déléguée à la protection des données, 78, Boulevard des Libérateurs 13391 Marseille Cedex 11, France.

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT n'accèdera à une demande que dans les limites permises par la loi.

Nous vous remercions d'inclure une copie d'une pièce d'identité pour des raisons d'identification.

Conformément à la réglementation applicable, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

8. SECURITE ET CONFIDENTIALITE

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT met en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés. Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés. D'une manière générale, chaque personne (collaborateurs, préposés...) doit strictement respecter la confidentialité des données et ne pas divulguer ces informations. Ainsi, seul le personnel dûment habilité peut accéder, dans le cadre d'une politique de gestion des accès, aux informations nécessaires à leur activité.

Les principaux critères pour définir les accès aux données à caractère personnel sont le besoin métier, le périmètre organisationnel ou géographique et la sensibilité de la donnée.

9. DESTINATAIRES DES DONNEES

Au sein du CENTRE HOSPITALIER VALVERT, seules les personnes dûment habilitées en raison de leurs fonctions et soumises au secret professionnel peuvent obtenir communication de vos données. Elles disposent de droits d'accès différenciés et limités à certaines informations selon le périmètre des missions de chacun. Vos données personnelles peuvent également être transmises en dehors du CENTRE HOSPITALIER VALVERT aux destinataires externes suivants :

- à votre caisse primaire d'assurance maladie pour la télétransmission des feuilles de soins ;

- à votre espace personnel de santé (versement du document de fin d'hospitalisation, ordonnances de sortie et ambulatoires) ;
- à des tiers autorisés par la Loi (Agence Régionale de Santé, Agence Technique d'Information sur l'Hospitalisation...). Un tiers autorisé ne peut obtenir des informations contenues dans un fichier que sous certaines conditions relatives à la demande qui doit :
 - • Etre écrite et préciser le texte législatif justifiant la demande.
 - • Viser des personnes nommément identifiées ou identifiables (un tiers autorisé ne peut pas avoir accès à l'intégralité d'un fichier).
 - • Etre ponctuelle.
 - • Préciser les catégories de données auxquelles il souhaite accéder.
- aux laboratoires de biologie médicale et d'anatomopathologie pour la réalisation des examens réalisés dans le cadre de la prise en charge par le CENTRE HOSPITALIER VALVERT;
- à l'établissement français du sang ;
- aux transporteurs sanitaires pour l'organisation des déplacements entre votre domicile et le CENTRE HOSPITALIER VALVERT ou un établissement externe et le CENTRE HOSPITALIER VALVERT;
- aux établissements de santé externes et professionnels de santé externes dans le cadre de votre prise en charge et de la continuité des soins ;
- les sociétés d'incinération des déchets médicaux (DASRI) ;
- les organismes sociaux ;

Dans le cadre de nos activités de recherche, deux cas de figures sont à distinguer :

- - Seuls les membres de l'équipe de soins accèdent à des données personnelles lorsque la recherche est menée par eux-mêmes et pour leur usage exclusif (la recherche est dite « interne »).
- - Pour les autres recherches, des données à caractère personnel non-nominatives peuvent être rendues accessibles à des personnes habilitées, n'appartenant pas à l'équipe de soins, internes ou externes à l'établissement. Dans ce cas, vous aurez préalablement reçu une information et vous aurez la possibilité d'exprimer votre consentement ou votre refus selon les modalités qui vous auront été indiquées.

Les professionnels de santé qui vous prennent en charge au sein du CENTRE HOSPITALIER VALVERT peuvent, avec votre consentement, décider de partager ces données avec un professionnel de santé en dehors de l'équipe de soins. Vous pouvez également décider de partager vous-même ces données avec un professionnel de santé en dehors de l'équipe de soins.

10. FLUX TRANSFRONTIERES

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT n'opère aucun transfert de données hors de l'Union Européenne. Toutefois, en cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, le CENTRE HOSPITALIER VALVERT en informera les personnes concernées et s'assurera du bon respect de leurs droits.

Le CENTRE HOSPITALIER VALVERT s'engage si nécessaire à signer un ou plusieurs contrats permettant d'encadrer les flux transfrontières de données.

ANNEXE – DUREE DE CONSERVATION

Traitements	Détails	Durée de conservation en base active	Durées de conservation en base intermédiaire	Fondements juridiques
Prise en charge des patients par les établissements de santé (Dossier patient)	/	<p>Pendant la durée de la prise en charge opérationnelle du patient (au cours d'une consultation, de l'hospitalisation, ou de la réalisation d'un examen) puis 20 ans à compter du dernier passage pour soin (dernier séjour du patient ou consultation externe au sein de l'établissement).</p> <p>Cas particuliers: Décès SI le patient décède moins de 10 ans après son dernier passage dans l'établissement, son dossier est conservé pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès. Mineur Lorsque la durée de conservation du dossier s'achève avant le 28^e anniversaire de son titulaire, la conservation du dossier est prorogée jusqu'à cette date. Dossier transfusionnel La mention des actes transfusionnels pratiqués et, le cas échéant, la copie de la fiche d'incident transfusionnel qui doivent figurer dans le dossier médical en vertu du l) du 1^o de l'article R. 1112-2 du code de la santé publique doivent y être conservées pendant une durée de trente ans à compter du dernier passage du patient Recours et contentieux Ces délais sont suspendus par l'introduction de tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement de santé ou de professionnels de santé à raison de leurs interventions au sein de l'établissement.</p>	<p>Il appartient au responsable de traitement d'évaluer, notamment pour les cas particuliers (ex : décès du patient, déménagement du patient, etc.) l'opportunité d'archiver certaines données en base intermédiaire.</p>	<p>Article R. 1112-7 du code de la santé publique (CSP)</p>
Dossier pharmaceutique	Les données mentionnées à l'article R. 1111-20-2-I-1 ^o relatives au bénéficiaire	Jusqu'à la clôture du dossier	N/A	Article R. 1111-20-11 du CSP
	Les données mentionnées à l'article R. 1111-20-2-I-2 ^o relatives à la dispensation des médicaments	4 mois à compter de la date de saisie	32 mois	Article R. 1111-20-12 du CSP
	Les données mentionnées à l'article R. 1111-20-2-I-2 ^o relatives à la dispensation de vaccins	21 ans à compter de la date de saisie		
	Les données mentionnées à l'article R. 1111-20-2-I-2 ^o relatives à la dispensation de médicaments biologiques	3 ans à compter de la date de saisie		
	Les traces de refus de création ou de clôture d'un dossier pharmaceutique	36 mois	N/A	Article R. 1111-20-3-1 du CSP
Dossier médical partagé (DMP)	/	Le temps de l'utilisation du dossier par le patient	10 ans à compter de la clôture du dossier	article L. 1111-18 du CSP

Source : référentiel de la CNIL « Traitements dans le domaine de la santé (hors recherches) »